



Fonds de revenu Colabor

États financiers consolidés intermédiaires au 24 mars 2007 et 2006 1er trimestre (non vérifiés)

États financiers	
Résultats consolidés	2
Déficit consolidé	3
Surplus d'apport consolidés	3
Flux de trésorerie consolidés	4
Bilans consolidés	5
Notes complémentaires	6 - 9

Les états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par le vérificateur du Fonds.

Fonds de revenu Colabor

Résultats consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	2007-03-24 (83 jours)	2006-03-24 (83 jours)
	\$	\$
Ventes nettes	<u>162 667</u>	<u>73 463</u>
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	----- 4 647	----- 1 724
Frais financiers	1 538	149
Amortissement des immobilisations	645	208
Amortissement des actifs incorporels	<u>1 525</u>	<u>744</u>
	<u>3 708</u>	<u>1 101</u>
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	<u>939</u>	<u>623</u>
Participation des porteurs de parts sans contrôle	<u>393</u>	<u>296</u>
Bénéfice net	<u><u>546</u></u>	<u><u>327</u></u>
Bénéfice net de base et dilué par part (note 7)	<u><u>0,06 \$</u></u>	<u><u>0,06 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Colabor
Déficit consolidé
Surplus d'apport consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars)

	2006-03-24 <u>(83 jours)</u>	2006-03-24 <u>(83 jours)</u>
	\$	\$
DÉFICIT CONSOLIDÉ		
Bénéfices non répartis (déficit) au début	(977)	279
Bénéfice net	<u>546</u>	<u>327</u>
	(431)	606
Distributions déclarées	<u>1 767</u>	<u>986</u>
Déficit à la fin	<u><u>(2 198)</u></u>	<u><u>(380)</u></u>
SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉS		
Surplus d'apport au début	128	
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme	38	
Acquisition des parts par les participants au régime d'intéressement à long terme	<u>(150)</u>	
	<u><u>16</u></u>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Colabor

Flux de trésorerie consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars)

	2006-03-24 (83 jours)	2006-03-24 (83 jours)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	546	327
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	645	208
Amortissement des actifs incorporels	1 525	744
Participation des porteurs de parts sans contrôle	393	296
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme	38	
Désuactualisation de l'écart entre le taux effectif et le taux nominal des débetures	187	
	<u>3 334</u>	<u>1 575</u>
Variations de l'actif et du passif d'exploitation	1 767	3 754
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>5 101</u>	<u>5 329</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'une entreprise (note 2)	(119 048)	
Immobilisations	(350)	(16)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(119 398)</u>	<u>(16)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	38 542	(2 000)
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 285)	(1 479)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(1 369)	(1 303)
Remboursement de billets à payer		(23)
Remboursement de la dette à long terme	(117)	(117)
Remboursement des dépôts de garantie		(468)
Achat de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme	(238)	
Émission de débetures (note 2)	47 186	
Émission de parts de fiducie (note 2)	34 171	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>115 890</u>	<u>(5 390)</u>
Variation nette de l'encaisse	1 593	(77)
Découvert bancaire au début	(3 337)	(252)
Découvert bancaire à la fin	<u>(1 744)</u>	<u>(329)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Colabor

Bilans consolidés

(en milliers de dollars)

	2007-03-24 (non vérifié) \$	2006-03-24 (non vérifié) \$	2006-12-31 \$
ACTIF			
Actif à court terme			
Débiteurs	63 509	21 997	24 501
Impôts retenus à recevoir	1 745		1 620
Stock	40 714	23 182	24 049
Frais payés d'avance	2 026	375	494
	<u>107 994</u>	<u>45 554</u>	<u>50 664</u>
Frais de financement reportés	144		
Immobilisations	12 482	3 857	3 866
Actifs incorporels	123 798	69 304	66 823
Écarts d'acquisition	32 329	13 459	13 459
	<u>276 747</u>	<u>132 174</u>	<u>134 812</u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Découvert bancaire	1 744	329	3 337
Emprunts bancaires		6 000	3 377
Comptes fournisseurs et charges à payer	52 204	24 695	28 234
Distributions à verser aux porteurs de parts			518
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables			456
Remises à payer	14 863	7 442	13 005
Revenus reportés	704	509	739
Billets à payer, sans intérêt		6 172	
Versements sur la dette à long terme	468	468	468
	<u>69 983</u>	<u>45 615</u>	<u>50 134</u>
Emprunts bancaires	42 164		
Dette à long terme	1 560	2 028	1 677
Débetures	45 014		
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	436		
Participation des porteurs de parts sans contrôle	29 493	30 626	30 013
	<u>188 650</u>	<u>78 269</u>	<u>81 824</u>
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS			
Compte de capital des porteurs de parts	88 456	54 285	54 285
Option de conversion des débetures	2 359		
Surplus d'apport	16		128
Parts détenus au titre du régime d'intéressement à long terme	(536)		(448)
Déficit	(2 198)	(380)	(977)
	<u>88 097</u>	<u>53 905</u>	<u>52 988</u>
	<u>276 747</u>	<u>132 174</u>	<u>134 812</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

24 mars 2007

(non vérifiés, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

1 - MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux états financiers intermédiaires et ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers complets. Ils sont dressés conformément aux conventions comptables décrites aux états financiers vérifiés du Fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et ceux de Summit Distributeurs de Services Alimentaires Inc. («Summit») de l'exercice terminé le 2 avril 2006 tels que présentés dans le prospectus daté du 21 décembre 2006 dans le cadre de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Summit (voir note 2 - Appel public à l'épargne et acquisition d'entreprise) . Les états financiers intermédiaires doivent être lus en tenant compte des états financiers énumérés précédemment.

2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 4 janvier 2007, le Fonds a émis 2 825 000 reçus de souscription à 8,85\$ chacun (les «reçus de souscription»), donnant le droit de recevoir une part du Fonds, et des débetures subordonnées non garanties prorogables au taux de 7 % totalisant 50 000 000 \$ (les «débetures»).

Le 8 janvier 2007, le Fonds a acquis la quasi-totalité de l'actif net de Summit, une société exerçant ses activités dans le même secteur que le Fonds.

À cette date, les reçus de souscription ont alors été échangés pour des parts. De plus, le Fonds a émis 1 130 000 parts à 8,85 \$ à l'actionnaire de Summit. Le 28 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option d'attribution en excédent de l'émission de 120 000 parts à 8,85 \$.

Après la rémunération des preneurs fermes de 3 303 000 \$ et des autres frais de 1 404 000 \$, le produit net revenant au Fonds fut de 34 171 000 \$ pour les parts et de 47 186 000 \$ pour les débetures.

Incluant des coûts directs d'acquisition de 1 145 000 \$, la répartition préliminaire du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Actif à court terme	59 979
Immobilisations	8 911
Relations clients	46 500
Marques de commerce	12 000
Écart d'acquisition	18 870
Éléments de passif à court terme	(26 776)
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(436)
	<u>119 048</u>

L'acquisition est financée comme suit :

	\$
Prix d'achat	119 048
Frais liés au placement	1 404
Coûts du financement	245
	<u>120 697</u>

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

24 mars 2007

(non vérifiés, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)

	\$
Produit net tiré de l'émission de parts (i)	34 761
Produit net tiré de l'émission de débentures (i) (ii)	48 000
Nouvelles facilités de crédit (iii)	37 936
	<u>120 697</u>

(i) Les frais liés au placement de 1 404 000 \$ et la rémunération des preneurs fermes sont présentés en réduction des parts et des débentures.

	\$
(ii) Composante passif des débentures	44 827
Composante capitaux propres des débentures	2 359
	<u>47 186</u>

(iii) Le Fonds a négocié de nouvelles facilités de crédit d'exploitation auprès d'un syndicat bancaire pour un montant de 70 000 000 \$, d'une durée de trois ans.

Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er janvier 2007, le Fonds a adopté les recommandations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) du chapitre 1530, *Résultat étendu*, du chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, du chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, du chapitre 3865, *Couvertures* et du chapitre 3251, *Capitaux propres*. Ces chapitres s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006 et établissent les normes de comptabilisation, d'évaluation, de divulgation et de présentation des actifs financiers, passifs financiers et des dérivés non financiers, ainsi que l'utilisation et l'application de la comptabilité de couverture. Le chapitre 1530 définit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui représente la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu sont les produits, charges, gains et pertes qui sont comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Selon ces nouvelles normes, tous les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou disponibles à la vente. Également, tous les passifs financiers doivent être classés comme détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont enregistrés initialement au bilan à leur juste valeur. Après leur évaluation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur sauf pour les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers, lesquels doivent être comptabilisés à leur coût amorti. L'intérêt effectif relatif aux passifs financiers et le gain ou la perte provenant d'une variation de la juste valeur d'un actif ou passif financier, classé comme détenus pour des fins de transactions, sont inclus en résultat net pour la période à laquelle ils se rapportent. Si un actif financier est classé disponible à la vente, le gain ou la perte devrait être reconnu au résultat étendu, jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé, moment où le gain ou la perte sera reconnu au résultat net.

Le Fonds a classé les débiteurs comme prêts et créances. Le découvert bancaire, les comptes fournisseurs et charges à payer, les emprunts bancaires, la dette à long terme et les débentures ont été classés comme autres passifs financiers. Ces modifications n'ont eu aucun effet lors de l'adoption des nouvelles recommandations.

Les coûts de transaction associés aux passifs financiers considérés comme autres passifs financiers sont portés en diminution de ces passifs et amortis aux résultats nets dans les frais financiers.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

24 mars 2007

(non vérifiés, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

4 - REMISES DES FOURNISSEURS

Dans le cadre du CPN-144 intitulé *Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur*, le Fonds doit divulguer le montant constaté pour lequel toutes les conditions donnant droit aux remises des fournisseurs n'ont pas encore été remplies. Pour la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007, le Fonds a constaté un montant de 2 782 000 \$ (1 386 000 \$ en 2006) estimé en fonction de l'atteinte de certaines conditions nécessaires à l'obtention des remises.

5 - RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

Le 21 février 2007, selon les termes du régime d'intéressement à long terme, 11 946 parts ont été libérées (dont le coût était de 150 000 \$). Le 27 février 2007, le Fonds a octroyé un montant de 238 000 \$ en vertu du régime d'intéressement à long terme et au 24 mars 2007, 24 500 parts ont été acquises sur le marché à cet effet. Pour la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007, le coût de rémunération passé en charges a été de 38 000 \$ (nil en 2006).

6 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Pour la période de 83 jours terminée le 24 mars 2007, la charge totale à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées s'est élevée à 35 000 \$ (nil en 2006).

7 - BÉNÉFICE NET PAR PART

Les tableaux ci-dessous présentent le bénéfice de base et dilué par part :

	2007-03-24 (83 jours)		
	Bénéfice net	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net par part
	\$		\$
Bénéfice net de base et dilué par part	<u>546</u>	<u>9 447 410</u>	<u>0,06</u>
			2006-03-24 (83 jours)
	Bénéfice net	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net par part
	\$		\$
Bénéfice net de base et dilué par part	<u>327</u>	<u>5 775 000</u>	<u>0,06</u>

Les parts hypothétiquement émises à la suite de l'échange des parts de Colabor SC échangeables et la conversion des débetures convertibles n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par part parce que l'incidence a un effet antidilutif.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

24 mars 2007

(non vérifiés, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

8 - ÉVENTUALITÉ

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances du Canada annonçait une proposition en vue d'imposer les distributions versées par les fiducies de fonds commun de placement cotées en Bourse sur certains revenus, entre les mains de celles-ci, à un taux d'imposition comparable au taux fédéral et provincial combiné des sociétés et pour faire traiter ces distributions comme des dividendes versées aux porteurs de parts. Les documents communiqués dans le cadre de cette annonce prévoyaient que les fiducies existantes bénéficieraient d'une période de transition de quatre ans et ne seraient pas assujetties aux nouvelles règles avant 2011. Toutefois ces documents prévoyaient également que cette date d'application de 2011 pourrait être revue, au besoin, afin de mettre fin à de nouveaux stratagèmes d'évitement fiscal inappropriés. Ils prévoyaient, à titre d'exemple, que bien qu'il n'y avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies existantes avant 2011, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante, notamment par l'injection d'un montant disproportionné de capital, pourrait entraîner la révision de cette période de transition.

À la clôture des marchés le 15 décembre 2006, soit après la signature de la convention de prise ferme et le dépôt du prospectus provisoire visant la mise en place d'une partie du financement requis aux fins de l'acquisition des actifs de Summit, le ministère des finances a publié un communiqué de presse dans lequel il a donné des précisions quant à ce que le ministère entend par croissance normale. Il a indiqué qu'il ne recommandera pas qu'une fiducie de revenus ne perde l'avantage lié au report d'impôt de 2011 si le montant des nouveaux capitaux propres (y compris les parts et les dettes qui sont convertibles en parts) qu'elle émet avant 2008 n'excède pas 50 millions de dollars. Le ministère avait également prévu une zone sûre limitant l'émission annuelle de nouveaux capitaux propres à un pourcentage de la capitalisation boursière d'une fiducie au 31 octobre 2006.

Le 21 décembre 2006, un projet de loi a été déposé lequel ne prévoyait aucune exigence quant à la « croissance normale ». Le 19 mars 2007, le discours sur le budget a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de mettre en œuvre les mesures annoncées le 31 octobre 2006 et, finalement, le 29 mars 2007, le Bill 52 a été déposé et comprend les amendements à la loi de l'impôt relatifs aux modifications à l'imposition des fiducies de revenu, y incluant l'exigence du respect par les fiducies de revenu des précisions incluses au communiqué de presse du 15 décembre 2006.

L'émission publique de parts de fiducie et de débentures convertibles réalisée par le Fonds de manière concomitante à l'acquisition de Summit excède à la fois le seuil de 50 millions de dollars et la zone sûre fondée sur la capitalisation boursière d'une fiducie. La direction du Fonds considère cependant que la transaction d'acquisition de Summit était avancée à un point tel que la mise en place du financement a devancé les précisions du ministère des finances et que la forme du financement de l'acquisition des actifs de Summit aurait pu être modifiée si le Fonds avait connu les précisions du ministère des finances au moment de la signature de la convention de prise ferme avec les preneurs fermes. Le Fonds a entrepris des démarches auprès du ministère des finances afin de clarifier la situation de Colabor. Au moment de la préparation des états financiers du premier trimestre 2007, la direction du Fonds a pris la décision d'attendre l'interprétation du ministère des finances avant de considérer si le Fonds est taxable.